



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REX
(Deux-Sèvres)

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 janvier 2019 19h00

Présents : MM. A. LIAIGRE M. JAROS M.T. CHAUVINEAU J. GUICHETEAU P. BAUDOUIN P.
PELLOQUIN T. MACOIN D. QUERTAIN T.M. MORALES
Absente excusée : C. DENIS
Secrétaire de séance : M.T. CHAUVINEAU

A. LIAIGRE		T.M. MORALES	
M. JAROS		D. QUERTAIN	
J. GUICHETEAU		C. DENIS	Absente excusée
M.T. CHAUVINEAU		P. PELLOQUIN	
T. MACOIN		P. BAUDOUIN	

DCM-03-25012019

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/INTERCOMMUNALITE/AUTRES ACTES DE COOPERATION CONVENTIONNELLE.

Fonctionnement école rentrée 2019-2020 - Convention avec la commune de SAINT-HILAIRE LA PALUD

Les communes de Saint-Hilaire la Palud et de Saint-Georges-de-Rex souhaitent mettre en place un partenariat pour le fonctionnement de leurs écoles, à compter de la rentrée 2019-2020.

Dans cette optique, certains enfants rexois (classes de CE1 au CM2) pourraient être accueillis à l'école primaire de Saint-Hilaire la Palud.

Ce partenariat doit faire l'objet d'une convention entre les deux communes.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat entre Saint-Georges-de-Rex et Saint-Hilaire la Palud pour le fonctionnement de leur école à compter de la rentrée 2019-2020.

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la convention de partenariat jointe, entre les deux communes pour l'accueil d'enfants rexois au sein de l'école primaire de Saint-Hilaire la Palud, à compter de la rentrée 2019-2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes pièces relatives à ce partenariat.

POUR : 09

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	DCM-03-25012019	Institutions et vie politique	Fonctionnement école rentrée 2019-2020 – Convention avec la commune de SAINT-HILAIRE LA PALUD	

Prochain Conseil Municipal : Mardi 19 février 2019 à 20h00